

Foire aux questions sur la COVID-19 et l'enseignement postsecondaire

En raison de la pandémie de COVID-19, les établissements d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan sont fermés au public. Dans bien des cas, de nombreux cours continueront d'être offerts en ligne ou selon une approche combinée. Vous trouverez ci-dessous les réponses à certaines questions générales que les étudiants pourraient se poser pendant cette période. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les pages Web consacrées à la pandémie sur les sites saskatchewan.ca et canada.ca, ou communiquez avec votre établissement d'enseignement postsecondaire.

Prêts d'études

Q : Quelles seront les répercussions sur la prochaine période de prêts d'études pour les cours offerts à l'automne?

R : Les étudiants peuvent continuer à présenter leurs demandes de prêt d'études, mais ils doivent s'assurer, auprès de leur établissement, que les cours seront offerts.

Trouvez la demande de prêt d'études 2020-2021 au lien suivant :

<https://www.saskatchewan.ca/bonjour/education-learning-and-child-care/student-loans>.

Q : Quelles sont les conséquences pour les étudiants qui sont au stade de remboursement de leurs prêts?

R : Les emprunteurs éprouvant des difficultés financières devraient communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants afin d'obtenir des renseignements au sujet du Programme d'aide au remboursement. Les emprunteurs devraient consulter leur compte de prêt d'études ou visiter le : <https://www.csnpe-nslsc.canada.ca/fr/Accueil>.

Cours offerts en ligne ou par d'autres moyens

Q : Que faire si certains étudiants n'ont pas accès à un ordinateur ou à Internet?

R : Les établissements collaborent avec les étudiants afin de trouver des solutions. Les étudiants confrontés à une telle situation doivent en informer leur établissement d'enseignement.

Q : Le port du masque sur le campus est-il obligatoire pour les étudiants de niveau postsecondaire?

R : Tous les étudiants et le personnel doivent respecter les ordonnances de santé publique. Veuillez vérifier auprès de votre établissement pour plus de renseignements.

Vivre en résidence

Q : Je préfère vivre hors de mon domicile pendant mes études. Puis-je toujours faire une demande de résidence sur le campus?

R : Veuillez communiquer directement avec votre établissement pour obtenir les renseignements les plus récents.

Étudiants étrangers

Q : Les étudiants étrangers sont-ils acceptés à ce temps? Comment les établissements accueillent-ils les étudiants étrangers?

R : Le gouvernement fédéral a approuvé que certains établissements d'enseignement postsecondaire particuliers au Canada acceptent des étudiants étrangers à compter du 20 octobre 2020. Les établissements de la Saskatchewan qui acceptent des étudiants étrangers doivent avoir en place des plans de préparation complets afin de soutenir les étudiants internationaux de façon sécuritaire tout en étant conformes aux lignes directrices des gouvernements fédéral et provinciaux. Ces plans comprennent une période de quarantaine obligatoire de 14 jours pour les étudiants étrangers nouvellement arrivés.

Q : Mon permis d'études est sur le point d'expirer, entraînant, par la même occasion, l'interruption de ma protection en matière de santé (assurance-maladie). Comment puis-je éviter cette situation?

R :

1. Présentez immédiatement une demande de prorogation de permis d'études auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
2. Présentez une demande de prolongation de six mois de leur carte d'assurance-maladie auprès d'eHealth Saskatchewan au lien <https://www.ehealthsask.ca/residents/health-cards/Pages/Update-or-Replace-a-Health-Card.aspx> et suivre les directives en ligne dans la section (en anglais) « Update your Health Card registration information ».
3. Téléversez les reçus prouvant votre demande de prolongation du permis d'études et votre paiement.
4. Après avoir reçu d'IRCC le document original de prorogation du permis d'études :
 - a. Ouvrez une nouvelle session de votre compte eHealth;
 - b. Remplissez le formulaire sauvegardé d'avis de modification du document d'immigration intitulé *Notification of an Updated Immigration Document*;
 - c. Téléversez par voie électronique le document original de prolongation du permis d'études.

Santé mentale et COVID-19

Q : Que faire si mon état de santé mentale ou celui d'un proche se détériore en raison de la pandémie de la COVID-19?

R : Les étudiants sont encouragés à prendre contact avec les services de counseling et de santé mentale de leur établissement d'enseignement. Ils peuvent également recourir à plus d'aide par l'entremise du programme d'aide aux employés et à la famille d'un parent ou d'un conjoint.

[Healthy Campus Saskatchewan](#) est un effort de collaboration parmi les établissements d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan visant à améliorer la santé mentale et le mieux-être des étudiants. Veuillez consulter leur site Web (en anglais), <https://hcsk.ca/>, pour y retrouver des renseignements, des ressources et des événements à venir au sujet de la santé mentale et du mieux-être.

Le cours [UniWellbeing Course for Post-secondary Students](#) est un programme en ligne offert gratuitement (en anglais) et conçu afin d'aider les étudiants à gérer leur stress et leur anxiété de façon

23 mars 2021

efficace. Les étudiants qui s’y inscrivent doivent participer à une étude. Il est possible d’obtenir tous les détails de l’étude auprès des organisateurs.

De plus, l’Organisation mondiale de la santé a publié une fiche d’information intitulée : [Considérations liées à la santé mentale et au soutien psychosocial pendant la pandémie de COVID-19](#).

Autres mesures d’aide financière

Q : En tant qu’étudiant de niveau postsecondaire, j’ai été informé que je ne suis pas admissible à la Prestation canadienne d’urgence (PCU). Quelle autre aide financière est offerte?

R : Le gouvernement du Canada offre d’autres mesures d’aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire (voir ci-dessous). Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site Web du gouvernement du Canada pour des mises à jour.

- [Changements au programme de Prêts d’études canadiens](#)
- [Soutien pour les étudiants chercheurs et les boursiers de recherches postdoctorales](#)
- [Soutien pour les étudiants étrangers travaillant dans un service essentiel](#)

Retour en salle de classe

Q : Pourquoi les lignes directrices destinées au niveau de la prématernelle à la 12^e année permettent-elles un retour en classe, mais celles pour l’enseignement postsecondaire ne le permettent pas?

R : En ce moment, bon nombre d’établissements d’éducation postsecondaire au Canada adoptent cette approche. À la différence d’une école de quartier, les établissements postsecondaires accueillent des étudiants de divers quartiers d’une ville ou d’un village, diverses collectivités de la province, voire diverses parties du monde, et certains d’entre eux permettent aux étudiants de résider sur leur campus. Sur chaque campus, des centaines et parfois même des milliers d’étudiants se déplacent d’un local à l’autre et se rencontrent entre les cours dans des espaces communs comme les couloirs, les ascenseurs et les escaliers pour se rendre ailleurs sur le campus.